

BORD DU MONDE
16 rue Saint-André
22220 TREGUIER
RNA : W223005913

Procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 septembre 2026

Le 16 septembre 2026 à 20h s'est tenue l'Assemblée Générale extraordinaire ci-après relatée.

Erell Broudic préside la séance, Anne Huonnic est désignée secrétaire de séance.

La présidente de séance rappelle qu'aux termes des statuts, les membres actifs pour l'année en cours sont désignés en début d'assemblée générale sur candidature et vote de l'assemblée présente.

Elle ouvre les candidatures.

Candidats :

1. Yves Revault d'Allonnes
2. Olivier Houzet
3. Dominique Charpiat
4. Sandrine Jacques-Jean Lekraie
5. Fabienne Lallain
6. Yvon Huonnic
7. Odile Fresneau
8. Harisoa Sage
9. Claire Maerten
10. Catherine Basyn de Gottal
11. Anne-Cécile Méar
12. Philippe d'Hauwe
13. Hervé Eon
14. Sophie Guitton
15. Anne Gautier (qui a le pouvoir de Pierre Léonardon)
16. Errell Broudic (qui a le pouvoir de Chantal Charau)
17. Anne Huonnic (qui a le pouvoir d'Hélène Sarrazin)
18. Hélène Sarrazin (pouvoir transmis)
19. Chantal Charau (pouvoir transmis)
20. Pierre Léonardon (pouvoir transmis)

La liste des candidats est soumise au vote

La liste des candidats est élue à l'unanimité.

La présidente rappelle que l'assemblée générale extraordinaire délibère valablement si 60% membres actifs de l'association sont présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés.
Le quorum est atteint pour cette séance.

La présidente rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

1. Modification des statuts

La présidente de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Modification des statuts

- Changement de nom de l'association pour devenir LA NOUVELLE PERCEPTION
- Modification du mode d'adhésion et de désignation des membres actifs
- Création d'un conseil d'administration

Les statuts sont lus en assemblée et débattus librement, modifiés au besoin.

Les statuts sont mis au vote.

Les Statuts sont votés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.

Il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et le Secrétaire de séance.

A Tréguier, le 16/09/2026

La Secrétaire de séance

La présidente de séance

